



Info CGT PSA Hordain | Depuis quelque semaine, les salariés intérimaires interpellent la CGT de Stellantis Hordain sur la prise en compte des journées de chômage que nous subissons.

En effet, les directions des différentes boîtes d'intérim, indique que PSA fait une avance/séance annulé de 56 euros par jour de chômage et que cette somme sera retirée de la dernière paie ou des indemnités de fin de mission si les salariés n'ont pas effectué une durée moyenne hebdomadaire de 35H00 dans la période de leur contrat.

Ce qui veut dire que :

Si un salarié signe un contrat 35H de 2 mois (8 semaines à 35H) et qu'il subit 5 jours de chômage qu'il n'a pas la possibilité de faire des heures supplémentaires pour compenser, en fin de mission il devra rembourser les 56 euros par jour que PSA aurait avancé. $56\text{€} \times 5 \text{ jours de chômage} = 280 \text{€}$ en moins sur leurs paies.

Pour la CGT, il est hors de question de laisser les salariés intérimaires subir ces pertes de salaires alors que les contrats, de 35 H hebdomadaire, qu'ils ont signé sont pour un « Surcroît d'activité ».

Les boîtes d'intérim ont-ils du mal à justifier et obtenir l'autorisation de l'activité partielle pendant qu'ils font signer, dans le même temps, des contrats pour surcroît d'activité ?

En tout états de causes, pour la CGT, les directions des boîtes d'intérim doivent respecter les contrats 35H en maintenant entièrement leur rémunération en tant que telle. C'est-à-dire, qu'il y est du chômage ou pas les intérimaires n'ont pas à subir d'impact sur leurs paies ou IFM !!

La CGT de PSA/Stellantis Hordain, à pris contact avec tous les camarades CGT des boîtes d'intérim, pour exiger, (par tract, courriers, inspection du travail ou s'il faut par le tribunal) que ce soit du côté de Stellantis ou des boîtes d'intérim, le maintien total de leur rémunération (chômage ou pas).

La CGT vous communiquera les avancées !